



Réaction à la publication du rapport *Banking on Climate Chaos*

Montrouge, le 13 mai 2024

En synthèse

Le Crédit Agricole a fait le choix en fin d'année 2023 d'accélérer son plan de transition et de concentrer ses financements sur les projets d'énergies renouvelables et bas carbone pour accélérer leur déploiement.

Concernant le rapport *Banking on Climate Chaos*, la période étudiée ne reflète pas du tout la dynamique d'accélération actuelle du Crédit Agricole en faveur du déploiement massif des énergies renouvelables et bas carbone et d'une sortie des énergies carbonées.

En détail

1/ Le Crédit Agricole a fait le choix en fin d'année 2023 d'accélérer son plan de transition et de concentrer ses financements sur les projets d'énergies renouvelables et bas carbone pour accélérer leur déploiement.

Fin 2023, au lendemain des décisions de la Cop28, le Crédit Agricole a pris l'engagement d'accélérer son plan de transition.

Des mesures ont été annoncées publiquement le 14 décembre dernier ([*workshop climat du 14 décembre 2023*](#)), et réitérées lors d'une audition des dirigeants de Crédit Agricole S.A. au Sénat le 7 mars 2024 ([Audition de M. Philippe Brassac, directeur général du Crédit Agricole \(senat.fr\)](#)).

Le plan de transition du Crédit Agricole repose donc sur trois axes complémentaires et ordonnés :

- 1- Concentrer ses financements sur les projets d'énergies renouvelables et bas-carbone pour accélérer leur déploiement :
 - Le Crédit Agricole est le 1^{er} financeur privé et le 1^{er} investisseur privé des énergies renouvelables en France ;
 - Entre 2020 et 2023, pour deux euros désinvestis de l'extraction des énergies fossiles, le Crédit Agricole a alloué huit euros aux énergies renouvelables. Les encours des financements accordés aux énergies bas carbone ont augmenté de +80% sur la même période pour atteindre 19,7 milliards d'euros à fin 2023.

Le Crédit Agricole fait le constat d'un manque de projets d'énergies renouvelables finançables, pas d'un manque de financement de ces projets. Aussi, le Crédit Agricole étudie tous les projets d'énergies renouvelables y compris ceux des acteurs du secteur pétrole et gaz.

Pour accélérer son action pour les énergies renouvelables, le Crédit Agricole a créé un nouveau métier, Crédit Agricole Transitions & Energies qui a deux principales missions : la production et la fourniture d'électricité décarbonée favorisant les circuits courts, en coopération avec les acteurs des territoires ; le conseil et les solutions en transitions, en accompagnant les démarches de sobriété des clients.

- 2- Accompagner, en tant que banque universelle, la transition de tous, l'équipement de toutes les entreprises et de tous les ménages (ex : j'Ecorénove mon logement, Carbioz, création d'un fonds dédié aux transitions agri agro...)
- 3- Organiser sa propre trajectoire de sortie du financement des énergies carbonées.
 - Baisse des émissions financées de -63% entre 2020 et 2023 sur le secteur de l'extraction de pétrole et gaz avec un objectif de -75% à atteindre d'ici 2030.
 - Arrêt de tout financement de nouveau projet d'extraction fossile. En toute transparence, et comme il s'y était engagé Crédit Agricole a publié le montant total de son exposition directe aux financements de projets d'extraction d'énergies fossiles sur lequel il est encore engagé. Il s'élève à 1,06 milliard (montant brut de couvertures crédit export), en baisse significative de -23% entre 2020 et 2023.

Concernant les acteurs du secteur pétrole et gaz :

- Arrêt des financements corporate pour les producteurs indépendants, consacrés exclusivement à l'exploration ou la production de pétrole et gaz ;
- Examen des acteurs du secteur pétrole et gaz au cas par cas selon une appréciation mise à jour régulièrement, décision de financement prise en fonction de la crédibilité de leurs engagements dans la transition.

2/ Concernant le rapport, la période étudiée ne reflète pas du tout la dynamique d'accélération actuelle du Crédit Agricole en faveur du déploiement massif des énergies renouvelables et bas carbone et d'une sortie des énergies carbonées.

Nous avons identifié trois principales erreurs méthodologiques :

- Le rapport cumule dans le temps des transactions dont une bonne partie ne sert qu'à refinancer des facilités existantes, pour la plupart des lignes de sécurité non utilisées.
- Il assimile des financements bancaires et des obligations. Or, les financements bancaires sont inscrits au bilan des banques ce qui n'est pas le cas des obligations. Dans le cadre de la NZBA, les obligations dites facilitées seront comptabilisées. Le Crédit Agricole appliquera ces nouvelles règles communes car il considère que c'est l'approche collective, la transparence, et la rigueur méthodologique qui donnent de la puissance à son action.
- Le périmètre est défini de manière trop large. A titre d'exemple parmi d'autres, les réseaux de transport d'électricité ne devraient pas être inclus dans le périmètre d'analyse en tant qu'énergie fossile, car ces réseaux sont essentiels au développement des énergies renouvelables. Comme l'indique l'Agence Internationale de l'Energie dans son rapport paru en 2023 « World Energy Investment », l'investissement dans le transport d'électricité est un élément clé de la transition énergétique et devrait plus que doubler d'ici 2030, passant de 330 milliards de dollars à 730 milliards de dollars.